

Conseil municipal du 30 novembre 2012

L'An Deux Mille Douze, le 30 novembre 2012, à 20h30,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS - Mme Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET et François DELBOS.

Représentés : Evelyne CHOLLIER ayant donné procuration à Catherine BERRUYER, François GUIRONNET ayant donné procuration à Jean-Paul AGERON, Gérald BERRUYER ayant donné procuration à Ludovic MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 26 octobre 2012

❖ Consolidation de la ligne de préfinancement du gymnase en prêt classique au 31 janvier 2013 – Prêt n°930048

Vu la délibération communale du 27 mai 2011 par laquelle le Conseil Municipal avait souscrit une ligne de préfinancement consolidable sur index T4M « taux moyen mensuel du marché monétaire (valeur du T4M au 27/05/2011 = 2,10 %) », auprès du Crédit Agricole Centre Est, ligne de préfinancement consolidable à moyen terme et destinée à assurer le financement des travaux de déconstruction puis reconstruction, avec agrandissement des vestiaires, du gymnase Georges SAGE,

Vu les deux versements de 200.000 € puis 400.000 € obtenus pour le financement de l'opération, et l'autofinancement dégagé par le budget principal en fin d'exercice,

Considérant les propositions de consolidation de la ligne de préfinancement du Crédit Agricole Centre Est au 1^{er} janvier 2013, parvenues à l'automne 2012, au lieu du 1^{er} septembre 2013,

Caractéristiques du prêt :

Fréquence	Echéance	Total	Coût total du crédit
annuelle	23 306,23 €	466 124,69 €	166 124,69 €

Taux « équivalent » pour des échéances réglées chaque année, à la date anniversaire de la première échéance : 4,62 %.

L'échéance calculée ci-dessus tient compte d'une prise d'effet du contrat au 15/12/2012 et d'une première échéance annuelle le 31/01/2013. Les échéances annuelles suivantes sont fixées à la date anniversaire de la première.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser 300.000 €, sur les 600.000 empruntés au Crédit Agricole Centre Est (prêt 930048 et compte support 47725667099) dès que possible et charge son Maire de procéder au transfert.

- de conclure un prêt à taux fixe avec première échéance annuelle rapprochée auprès du Crédit Agricole Centre Est concernant les 300.000 € restants dus, sur une durée de 20 ans.

Montant	Durée	Taux fixe
300.000 €	20 ans	5,13%

Fréquence de remboursement : annuelle sur la base d'un prêt P.A.R. (prêt à annuité rapprochée).
Soit, à titre indicatif : pour une mobilisation au 15/12/2012, 1^{ère} annuité le 31/01/2013, correspondant à un taux équivalent de 4,62 %.

Profil d'amortissement : échéances constantes avec première échéance annuelle rapprochée.

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité équivalant à deux mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle.

Frais de dossier : 600 €

- autorise son Maire à signer le contrat réglant les conditions de prêt.

❖ **Location du gymnase accordée à la famille BOLLONGEAT le 5 janvier prochain**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de location du gymnase par Christophe BOLLONGEAT et Rachel POIPY, qui demeurent au 331 avenue des Alpes, afin d'organiser une fête de famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition du couple le gymnase communal pour la soirée du samedi 5 janvier 2013, moyennant :

- un prix de location de 200 € + 100 € pour le chauffage,
- une caution locative de 350 € pour le bâtiment,
- une caution de 50 € pour garantir le ménage des abords du bâtiment,
- une attestation d'assurance locative.

❖ **Financement des travaux de ravalement de M.Mme Maurice CHRETIEN dans le cadre de « l'opération façades »**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner le dossier de travaux présenté par M. et Mme Maurice CHRETIEN portant sur le ravalement de leur habitation principale sise 120 avenue des Alpes. Selon une estimation de H et D Conseils, le montant des travaux éligibles à l'opération façades s'élève à 3.119,49 € T.T.C.- M. et Mme CHRETIEN peuvent prétendre bénéficier d'une subvention communale à hauteur de 30% de la dépense retenue, soit 935,85 €, et d'une subvention régionale, dont le montant pourra leur être confirmé ultérieurement et leur sera versé directement.

Au vu des éléments présentés, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de subventionner les travaux de ravalement de façades de M. et Mme Maurice CHRETIEN et s'engage à régler à ces administrés une subvention équivalant à 30% du montant de travaux éligibles à l'opération façade, soit une somme de 935,85 €, sur présentation de la facture acquittée. Cette somme sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2012 ou 2013, selon la date d'exécution des travaux.

- incite ces particuliers à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération de ravalement de façades auprès de la Région Rhône-Alpes, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de Bièvre-Valloire et selon les modalités du nouveau cahier des charges validé pendant l'été 2012. Cette démarche leur permettra de bénéficier d'une subvention complémentaire correspondant à 30% de la dépense subventionnable, sur des crédits issus du contrat Région/Bière-Valloire.

❖ **Garanties d'emprunts sollicitées pour quatre prêts avec préfinancement souscrits par Habitat-Dauphinois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation du lotissement du Nivollon**

Suite aux nombreuses questions soulevées par les quatre délibérations proposées, **celles-ci sont ajournées** pour avoir un complément d'informations.

❖ **Attribution d'une subvention à l'A.P.E.L. Isère pour l'acquisition de matériel informatique à l'école Notre Dame de la Trinité**

Vu le dossier monté par l'A.P.E.L. de Marcilloles visant à équiper l'école privée sous contrat Notre Dame de la Trinité d'équipements pédagogiques informatiques,

Considérant l'effort financier que cela représente pour cet établissement, alors que l'école publique est déjà équipée,

Après débat, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de participer à l'acquisition d'un tableau T.B.I. et d'un vidéoprojecteur à hauteur de 500 Euro, sous forme d'une subvention exceptionnelle attribuée à l'O.G.E.C. de Marcilloles et destinée à l'école Notre Dame de la Trinité. Cette subvention sera versée en avril prochain sur des crédits de l'article 6475 du budget communal 2013.

❖ **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Urbain (P.A.D.D.) du prochain Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de P.A.D.D. et l'ensemble du conseil municipal ainsi informé peut débattre des différents points abordés dans le document. Il en ressort ce qui suit :

➤ Concernant les orientations « logement », différents points ont été soulevés, tels que :

- Notre besoin en foncier est estimé à 5 hectares, alors qu'avant nous en avions 13. Celui-ci est donc pour nous très insuffisant.
- Comment fait-on pour une personne qui, il y a plusieurs années, a hérité d'un terrain constructible, qui, aujourd'hui va être déclassé ?
- Quelle protection juridique aura la Cne pour palier aux attaques des propriétaires mécontents ?

➤ Concernant les risques majeurs,

le conseil était d'accord pour dire qu'il y avait des risques d'inondations venant de Sardieu et que le bac de rétention servant de tampon devait être curé par le syndicat hydraulique de Bièvre Valloire.

➤ Concernant l'objectif 1 « développer les équipements publics » des orientations générales, différents points ont été soulevés :

- M. le Maire a indiqué que concernant l'aménagement de l'ancienne cure en appartements pour personnes âgées, que des contacts avaient été pris avec l'Evêché et s'étaient révélés sans réponse. L'aménagement restera donc soumis à la décision de l'Evêché.
- Il paraît aussi important pour le conseil municipal de maintenir un cabinet médical et des soins médicaux sur le village.

➤ Concernant l'objectif 2 « Encourager le développement économique », après avoir débattu, le conseil municipal a conclu :

- qu'il souhaitait conserver du travail de proximité pour éviter d'engorger encore plus la région grenobloise. Pour cela, il nous paraît important de maintenir les zones d'activités Porte des Alpes et Porte de Chambaran.

- qu'il souhaitait développer les activités commerciales et de services à la personne car il y a des besoins, tout en sachant que nous avons déjà commencé ce développement en achetant un local pour y installer un commerce de proximité (Vival).

➤ Concernant l'objectif 3 « compléter l'offre de logements », différents points ont été soulevés :

- Sur le village, nous avons des demandes d'appartement T1 et T2, et cela pour loger des jeunes célibataires ou de jeunes couples sans enfant. Le conseil est donc pour la création de ce type de logements, en plus des autres.

- Le patrimoine ne se situe pas uniquement aux Poipes mais aussi au village (anciennes granges et bâtiment de l'école privée appartenant aux Sœurs Trinitaires).

➤ Concernant l'objectif 4 « Gérer les risques d'inondation » :

- suite au transfert de compétence eau et assainissement, des modifications dans la gestion de l'alimentation en eau de la commune risquent d'aboutir à la fermeture du captage des Poipes. Ceci devrait faciliter la création du réseau d'assainissement de ce quartier.

- Le conseil municipal s'interroge sur les conséquences pour le propriétaire de la parcelle où se situe la coupure verte (quelles sont ses limites, contraintes d'entretien et d'utilisation...).

❖ Concernant l'objectif 5 « Valoriser les déplacements doux » :

le conseil municipal s'est montré favorable à la création d'un chemin piétonnier le long de l'ancienne voie ferrée qui serait un lien entre le village et le quartier des Poipes. Ce chemin devrait aller côté est jusqu'à la zone Porte des Alpes.

❖ Concernant l'objectif 6 « Assurer la sécurité des déplacements automobiles et piétons », différents points ont été soulevés :

- Les places de stationnement manquent sur le village, notamment aux accès de l'école privée. La création d'un parking dans cette zone doit être étudiée.

- il paraît important de sécuriser les déplacements des piétons par un marquage sur l'avenue de la gare et au carrefour du quartier des Blaches.

❖ Concernant l'objectif 7 « Patrimoine paysager et architectural » :

Le conseil a relevé le bâtiment de l'école privée et le monument aux morts comme éléments du patrimoine à préserver.

Suite à la lecture du document et au débat qui en a suivi, le conseil municipal n'a pas exprimé le besoin de plus de précisions ni d'interventions.

Le débat a donc été clos.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de l'allocution d'André VALLINI, Président du Conseil Général et Sénateur de l'Isère, lors du Congrès des Maires de l'Isère le samedi 13 octobre.
- Attribution d'une aide de 500 € à l'école privée Notre Dame de la Trinité, pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif.
- Compte-rendu de la réunion du S.I.E.G. (syndicat intercommunal des eaux de la Galaure). L'objectif pour 2014 sera la baisse du tarif de l'eau et la hausse du tarif de l'assainissement et cela pour arriver à une uniformisation des tarifs entre les communes du SIEG.
- Compte rendu de la réunion sur les Ordures Ménagères de la Communauté de communes Bièvre Chambaran.
- Informations sur les « avancées » concernant le centre d'enfouissement de Penol.
- Compte rendu du conseil d'école de l'école publique.
- Calendrier des fêtes de la commune :
8 décembre téléthon, 16 décembre foire aux dindes, 20 décembre arbre de Noël des écoles,
12 janvier vœux du Maire, 19 janvier distribution des repas aux Aînés, 20 janvier repas des Aînés.
- Compte rendu de la réunion Bièvre Valloire Hydraulique.

- Installation de deux défibrillateurs sur le village : le premier à la mairie, le second sur le transformateur de la place Charlemagne, entre le gymnase et l'école publique. Le conseil municipal demande une nouvelle démonstration pour les présidents d'association, personnels des écoles, conseillers municipaux...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.